

Augustin, ont fait faire à frais communs mais qu'elle rendra au dit Petit le coffre qu'il lui réclame.

19 janvier 1727 — Ordonnance qui condamne Pierre Laborde, navigateur, de Québec, à payer au nommé Gravel, habitant du Château-Richer, la somme de dix livres pour le prix d'une barrique de vin.

23 janvier 1727 — Ordonnance qui décide que tout le bois bûché sur la terre de Jean Lefebvre, habitant de Beauport, par Jean Beaugis, restera au dit Lefebvre pourvu qu'il l'enlève à ses frais sans aucun autre dédommagement.

26 janvier 1727 — Ordonnance entre Pierre-François Giroux, habitant de Beauport, et le nommé Latour, fondeur, au sujet d'une chaudière de cuivre que Latour s'est engagé à livrer à Giroux.

28 janvier 1727 — Ordonnance qui condamne le nommé Chamard, cabaretier, de Québec, en l'amende de dix livres pour avoir contrevenu à l'ordonnance du 22 novembre 1726 au sujet de la vente des boissons.

3 février 1727 — Ordonnance qui renvoie par devant le Père Maurice, missionnaire des paroisses de la Rivière-Ouelle et Sainte-Anne, Etienne Janneau et Augustin Emond, habitants de la Rivière-Ouelle, pour juger leur différend au sujet de 440 pieux coupés par les fils de Janneau sur la terre de Emond.

4 février 1727 — Ordonnance qui commet Claude Guimont, capitaine de la côte du Cap Saint-Ignace, pour visiter les terres de Louis Cloutier, Jean Cloutier, François Bélanger, la veuve Bélanger, les mineurs Bélanger et Louis Langelier, tous habitants de L'Islet et Saint-Jean, et faire rapport sur les fossés nécessaires pour l'écoulement des eaux.